
Programme de Formation

Lutte contre le harcèlement scolaire et féminin

Organisation

Durée : 07 heures

Mode d'organisation : Distanciel (FOAD)

Contenu pédagogique



Public visé

Enseignants professionnels ou bénévoles, Dirigeants ou bénévoles en activité dans un club affilié à la FFJDA ou à notre fédération



Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre les mécanismes du harcèlement afin de pouvoir identifier et reconnaître les signes.
- Renforcer les compétences éducatives des enseignants de judo dans leurs missions quotidiennes.
- Créer un environnement de pratique sûr, bienveillant et protecteur.
- Intervenir avec justesse en respectant le cadre légal (animations en clubs, à l'école, auprès d'un public féminin)
- Apporter aux publics victimes ou témoins, des repères clairs, mais aussi des outils accessibles.
- Intervenir comme force de communication, d'information mais aussi de protection dépassant le cadre du dojo.



Description

Ce module de formation est bien plus qu'une simple information sur le harcèlement, son objectif est de permettre aux acteurs du milieu sportif et associatif de connaître le cadre légal, de mieux décoder les mécanismes du harcèlement afin de comprendre, agir et savoir accompagner sur cette problématique qui est devenue une cause nationale.

A l'issue d'apports théoriques, les participants seront préparés à intervenir pour lutter contre le harcèlement que ce soit auprès des enfants comme des femmes.

Cette formation permettra aux participants de renforcer leurs compétences éducatives, et notamment de devenir des acteurs compétents de prévention et d'accompagnement.



Modalités pédagogiques

- Apports théoriques
- Mises en situation
- Questionnaire d'évaluation



Moyens et supports pédagogiques

Plateforme LMS



Modalités d'évaluation et de suivi

- Questionnaire
- Test technique



dojoacademy.fr

SIRET : 78457379200024 – RCS – Code APE 123A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754209875 auprès du préfet de Île-de-France